

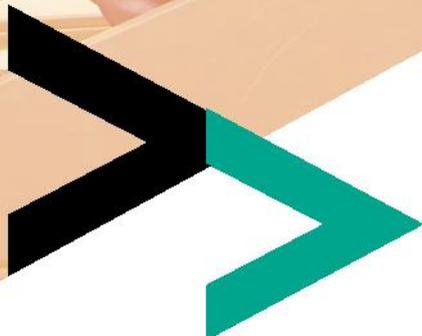
# *Entrepreneurs,*

## Toutes les **solutions** pour faire face **ensemble**



## **ACCOMPAGNEMENT**

TOUT SAVOIR SUR LES MESURES DÉPLOYÉES  
POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS  
EN DIFFICULTÉ.



**FRANCEACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés



**France Active, acteur majeur de la finance solidaire soutient aujourd'hui 40 000 entrepreneurs engagés. Dans le contexte d'urgence que nous connaissons aujourd'hui, l'association se mobilise pour renforcer son soutien aux structures qu'elle accompagne. Nous vous proposons une boîte à outils très opérationnels qui sera mise régulièrement à jour.**

*Les éléments dernièrement actualisés sont en rouge, pour une meilleure lisibilité.*

## ➤ Quelles activités sont encore autorisées ?

Suite aux annonces du 14 mars, la plupart des commerces ont été invités à fermer leurs portes. Il existe plusieurs activités encore autorisées comme l'entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles, le commerce d'alimentation générale, les supérettes, les supermarchés, les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives, ...).

Trouvez la liste exhaustive des activités autorisées sur [Légifrance](#).

## ➤ Appuis généralistes

### **Le ministère de l'Economie et des Finances**

Le ministère de l'Economie et des Finance lance un [moteur de recherche des mesures d'urgence](#) pour les entreprises : ce moteur de recherche rassemble toutes les mesures de soutien aux entreprises, les conduites à adopter, des solutions pour l'emploi, des solutions de financement etc.

On y trouve aussi, des informations par secteur : retrouvez y notamment toutes les [mesures spécifiques pour le secteur du BTP](#) ou encore les [mesures spécifiques aux start-ups](#).

Un appui est également mis en place pour [faciliter les commandes de masques](#) afin de protéger les salariés.e.s en passant commande sur la plateforme dédiée ([stopcovid19.fr](#)).

Depuis le début du mois de mai, les TPE et PME de moins de 50 salariés peuvent effectuer leurs commandes de masques sur la plateforme [masques-pme.laposte.fr](#). La Poste a en charge la commercialisation et la distribution de 10 millions de masques lavables, correspondant à 200 millions d'utilisations uniques.

### **Le ministère du Travail**

Le Ministère du Travail informe les entreprises sur une [page dédiée](#), à retrouver : la protection des travailleurs, la protection de l'emploi, la protection des savoir-faire et des compétences et des questions-réponses par thème.

- Fiche générale et intersectorielle, mettant en avant les principales recommandations : à télécharger [ici](#).
- Des [fiches sectorielles ou par métier](#) sont également disponibles pour chaque secteur d'activité.

- Les organisations qui sont en cours de rédaction de préconisations sont invitées à adresser leurs travaux, afin de mieux coordonner les actions mises en œuvre, à [intefp.taskforce-covid19@travail.gouv.fr](mailto:intefp.taskforce-covid19@travail.gouv.fr)
- Afin de répondre aux besoins de recrutement sur les secteurs en tension pendant la crise, le ministère a mis en place avec Pôle Emploi la plateforme "[Mobilisation emploi](#)".
- Le ministère [a indiqué le 2 avril](#) la possibilité, pour les salariés inoccupés pendant la période de crise et sur une base volontaire, d'être temporairement mis à disposition d'entreprises confrontées à un manque de personnel.
- Gestion du FSE : [mise en ligne d'un document](#) à l'attention des services déconcentrés de l'Etat et des organismes intermédiaires.

## **La Banque de France**

Sur le site internet de la [Banque de France](#), les entreprises peuvent retrouver toutes les mesures de soutien et les contacts utiles pour les accompagner. Les entreprises peuvent notamment : joindre des correspondants dédiés, avoir accès à la médiation du crédit et bénéficier d'un diagnostic financier gratuit.

## **Le médiateur des entreprises**

En cas de litige ou d'un conflit avec un client ou tout autre différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, vous pouvez saisir le médiateur des entreprises.

Gratuit, rapide et confidentiel, le médiateur peut être sollicité par n'importe quelle entreprise (artisan, commerçant association, etc.)

N'hésitez pas à [poser vos questions au médiateur](#) ou à le [saisir directement](#).

## **Le médiateur du crédit**

Les équipes de la Médiation du Crédit, portée par la Banque de France, sont à disposition de tout entrepreneurs qui rencontrent des difficultés avec un ou plusieurs établissements de crédit (refus de rééchelonnement d'une dette, refus ou dénonciation de crédit ou de découvert, refus de caution ou de garantie). Il est éligible à toute entreprise (TPE-PME, artisans, associations et entreprises de l'ESS).

Le service est gratuit. La médiation du crédit garantit une réponse en moins de 48 heures. Pour la saisir, il suffit de se rendre sur le site de la [médiation du crédit](#).

## **Les experts-comptables**

La profession se mobilise, elle propose [sur son site web](#) fiches pratiques thématiques, conseils, appuis régionaux et FAQ.

## Le Conseil National des Barreaux

Le Conseil National des Barreaux propose des consultations téléphoniques gratuites avec des avocats sur son site : [www.avocat.fr](http://www.avocat.fr)

## Les administrateurs judiciaires

Les équipes de la Médiation du Crédit, portée par la Banque de France, sont à disposition de tout entrepreneurs qui rencontrent des difficultés avec un ou plusieurs établissements de crédit (refus de rééchelonnement d'une dette, refus ou dénonciation de crédit ou de découvert, refus de caution ou de garantie). Il est éligible à toute entreprise (TPE-PME, artisans, associations et entreprises de l'ESS).

Le service est gratuit. La médiation du crédit garantit une réponse en moins de 48 heures. Pour la saisir, il suffit de se rendre sur le site de la [médiation du crédit](#).

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJMJ) propose conseils et vous oriente vers les services compétents.

Numéro vert (gratuit) : 0.800.94.25.64. (de 10 heures à 17 heures du lundi au vendredi).

## Les chambres consulaires

Le **réseau des chambres de métier et de l'artisanat** lance une enquête auprès des artisans pour une prise en compte rapide des difficultés rencontrées par les entreprises artisanales et agir en fonction de leurs remontées. N'hésitez pas à y [participer et à la relayer](#).

Le **réseau des chambres de commerce et d'industrie** se mobilisent pour le soutien des entrepreneurs. Pour les restaurateurs, plusieurs leviers sont proposés pour écouler [les stocks d'invendus](#).

Par ailleurs, plusieurs [recommandations](#) sont faites par les CCI pour face aux conséquences du Coronavirus sur l'activité des entreprises. Enfin, n'hésitez pas non plus à vous [rapprocher de votre CCI, pour obtenir des conseils complémentaires](#)

Les CCI et les CMA proposent aux entrepreneurs l'accès à un **guichet unique** :

- CCI France : [entreprises-coronavirus@ccifrance.fr](mailto:entreprises-coronavirus@ccifrance.fr) / 01 44 45 38 62
- CMA France : [InfoCovid19@cma-france.fr](mailto:InfoCovid19@cma-france.fr) / 01 44 43 43 85

D'autres acteurs se positionnent pour apporter des conseils aux entreprises en crise :

- Mouvement des entreprises de France (Medef) : adresse mail dédiée : [covid19@medef.fr](mailto:covid19@medef.fr). Le Medef appelle cependant les entreprises à privilégier l'antenne locale.
- Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) : consultez leur [dossier dédié](#).

## Accompagnement au rebond

L'association **Second souffle** se propose d'accompagner les entrepreneurs à rebondir après une période difficile : création ou reprise d'entreprise, coaching et appui psychologique. N'hésitez pas à [contacter l'antenne la plus proche](#). L'association recherche des bénévoles. Si vous souhaitez vous

engager auprès des entrepreneurs, rendez-vous sur leur [site web](#). L'association propose également des webinaires hebdomadaires sur le thème « REBONDIR après le CoronaVirus », tous leurs événements sont à retrouver sur cette [page](#).

L'association est joignable :

- Par téléphone : 06 22 63 43 59 - de 8h à 18h - 7j/7
- Par mail : [contact@secondsouffle.org](mailto:contact@secondsouffle.org)

Les **associations du retournement** : ont créé le site internet [sos-entreprises-coronavirus.fr](http://sos-entreprises-coronavirus.fr) Ce site regroupe les principales informations destinées aux entreprises pour les aider à traverser la crise du Coronavirus.

Créé par des entrepreneurs ayant connu des difficultés, **SOS entrepreneur** propose des conseils pour rebondir et accompagne gratuitement les indépendants et entrepreneurs. Vous pouvez consulter leur site [www.sos-entrepreneur.org](http://www.sos-entrepreneur.org).

L'**association 60 000 rebonds** et ses 1 200 bénévoles accompagne les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel : consultez leur site [60000rebonds.com](http://60000rebonds.com). L'association a organisé un webinar le Mercredi 8 avril sur le thème "Entrepreneurs dans la tempête, comment préparer le rebond dès maintenant!", à revoir en replay sur leur site.

## ➤ Appuis des acteurs de l'ESS

### **Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)**

Le DLA a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Pendant cette période de crise, le DLA pourra diriger les structures vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs problématiques et pourra accompagner à la reprise de l'activité.

Pour en savoir plus, consultez leur [site](#).

### **Vie associative**

Une synthèse des [mesures mises en œuvre au niveau national pour les associations](http://www.associations.gouv.fr/les-subventions-europeennes.html) a été mise en ligne. Par ailleurs, la crise sanitaire impacte la mise en œuvre du FSE, les projets et leurs porteurs. L'Etat se mobilise avec les services déconcentrés et les organismes intermédiaires afin d'assurer la continuité des projets : [www.associations.gouv.fr/les-subventions-europeennes.html](http://www.associations.gouv.fr/les-subventions-europeennes.html)

### **Enquêtes sur les besoins des structures de l'ESS**

Par ailleurs, le **Mouvement associatif** et **Recherches & Solidarités** ont lancé une [enquête](#) pour appréhender l'impact de la crise actuelle sur les associations. Cette première enquête flash sera doublée dans les prochaines semaines/mois d'une seconde enquête plus complète permettant de mesurer l'impact après cette période. Les premiers résultats de l'enquêtes font apparaître une inquiétude quant à l'impact de la crise sur les modèles économiques même s'il est encore trop tôt pour en voir les effets immédiats. Sur les besoins, ils portent principalement sur des aspects financiers

(avance de trésorerie, optimisation de la trésorerie en réduisant ou reportant les charges fixes) et juridiques.

La communauté **Tech for Good** a également mis en ligne un [questionnaire](#) à destination des entrepreneurs pour mieux comprendre leurs besoins.

Le **Mouvès** propose aux entrepreneurs de répondre à ce [questionnaire](#) pour recenser l'impact du COVID19 et comprendre les besoins et attentes des entrepreneurs impactés.

## Ressources dédiées

Le **Haut-commissariat à l'ESS** a publié et met régulièrement à jour un document exhaustif des mesures qui concernent les structures de l'ESS. Il est question des mesures prises spécifiquement pour les structures du médico-sociales, les mesures accessibles aux associations, de coordonnées d'acteurs à contacter comme à la fédération des entreprises d'insertion... Pour en savoir plus consultez régulièrement la [note mise à jour](#). Pour plus de précisions sur les mesures accessibles aux associations, une [foire aux questions](#) est disponible et régulièrement mise à jour sur le site [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr).

Le **Mouvement associatif** a créé une [page](#) dédiée aux associations pour les aider à faire face à la crise. De nombreux outils sont mis à disposition sur cette page pour faire face aux difficultés économiques, rester solidaire et rester connecté (les webinaires du Mouvement associatif sont à retrouver sur [cette page](#)).

Le réseau **makesense** lance la [makesense TV](#), une chaîne "télé" en ligne. Au programme : tutoriels et vidéos pour faciliter le télétravail et le confinement : méditation, facilitation en ligne, visio-conférences et cercles de parole autour de 3 thématiques : solidarités de pallier, un bureau dans mon salon et le monde d'après.

L'**Avise** regroupe sur [cette page](#) les mesures prises par le gouvernement, les nombreuses mobilisations des acteurs de l'ESS ainsi que diverses ressources utiles, mise à jour le 9 avril.

Le **RTES** (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) a regroupé dans [cet article](#) (9 avril) bon nombre de mesures mises en œuvre par les différents niveaux de collectivités ainsi que celles des acteurs de l'ESS. Retrouvez également une synthèse des mesures gouvernementales à destination des entreprises de l'ESS dans [cet article](#).

Le Pro Bono Lab et Le French Impact ont lancé le programme **Impact & Co**, la Web TV de la coalition 10% pour tout changer autour de Christophe Itier. Ils proposent un rendez-vous hebdomadaire pour mettre en lumière les initiatives qui permettent de faire face à la crise. L'[épisode 1](#) est à retrouver en ligne.

## Les réseaux de bénévoles

Sur la plateforme [bénévolat.fr](http://bénévolat.fr), les **associations de bénévolat** Probono Lab, Tous Bénévoles, Latitudes, Benenova, Passerelles et compétences, webassoc.org et France Bénévolat se sont rassemblés et proposent des missions à distance, en soutien aux associations très affectées dans le contexte actuel.

Durant la crise, la plateforme gouvernementale **Réserve Civique** permet d'orienter les forces bénévoles vers le soutien à la crise actuelle : les structures publiques ou associatives peuvent proposer des missions et les bénévoles proposer leur aide à [cette adresse](#)

La startup sociale Vendredi, qui propose aux salariés des missions à réaliser pour des associations a créé la plateforme [Tous confinés, tous engagés](#). Sur cette plateforme, entreprises et particuliers peuvent s'engager sur le terrain ou en télétravail et apporter leur soutien aux plus fragiles.

## ➤ Appuis sectoriels

### Les réseaux de l'insertion

Le ministère du Travail publie régulièrement une compilation de [questions/réponses par à destination des employeurs inclusifs](#) (IAE, EA et PEC), et récapitule les mesures de soutien (publiée le 24 mars).

Le **Haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises** propose deux cycles d'échanges en ligne, prochaines dates des rendez-vous spécial Covid à retrouver sur cette [page](#) :

- Le rendez-vous **La France Une Chance**, à destination des entreprises engagées.
- Le rendez-vous **Entreprises sociales inclusives**, à destination des structures de l'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, GEIQ et des travailleurs indépendants dans un format spécifique.

Le calendrier des webinaires à destination des entreprises de l'inclusion est disponible sur cette [plateforme](#).

Retrouvez toutes les ressources utiles sur la plateforme [inclusion.BetaGouv](#), à destination des [professionnels](#). Ce service évolutif est porté par le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et accompagné par la Direction Interministérielle au Numérique (DINUM).

La **fédération des entreprises d'insertion** a mis en place une cellule de crise pour répondre aux questions des adhérents et les accompagner dans leurs démarches : [covid19@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:covid19@lesentreprisesdinsertion.org)

La **fédération des entreprises d'insertion**, **Andicat** et **l'Unea** recensent les [capacités solidaires](#) de leurs membres dans le double objectif de maintenir de l'activité et de contribuer à la solidarité nationale. 4 pistes d'aide y sont explorées : la confection de repas, la livraison de repas, la confection de masques et la mobilisation des centres d'appels.

L'[UNEA](#) a par ailleurs mis en place une cellule de crise et de soutien juridique joignable à cette adresse : [covid19@unea.fr](mailto:covid19@unea.fr)

La **fédération des acteurs de la solidarité** résume dans ce [fil d'actualité](#) les mesures prises et les discussions en cours pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Le **réseau Coorace** met à disposition de toutes les entreprises d'utilité sociale et territoriale des outils de gestion de la crise, qui seront mis à jour de manière régulière sur ce [site](#). On y trouve notamment une **FAQ juridique** ainsi qu'une **checklist de gestion de crise**.

## ***Le secteur de la culture***

Le ministère de la Culture a publié le 27 mars une [FAQ à l'attention des employeurs culturels](#). Cette FAQ aborde notamment les questions du recours à l'activité partielle, l'impact sur les droits à indemnisation ou encore l'impact sur le contrat de travail.

Une cellule d'écoute et les contacts utiles par secteur sont par ailleurs à retrouver sur ce [site](#) : le ministère de la Culture identifie des mails que les professionnels des différents champs artistiques (musique, théâtre, danse etc.) peuvent utiliser pour être en contact et poser des questions directement aux bons interlocuteurs du Ministère. Le ministère de l'économie a publié les mesures spécifiques pour soutenir le secteur culturel sur ce [site](#). Une cellule d'accompagnement pour les festivals pour recenser les besoins et apporter une réponse à chaque situation a été créée : [festivals-covid19@culture.gouv.fr](mailto:festivals-covid19@culture.gouv.fr)

Vous trouverez toutes les informations sur le soutien au secteur culturel sur le site d'[OPALE](#) et de l'[UFISC](#).

## ***Le secteur du tourisme***

En plus des mesures d'ordre général, la mesure de sauvegarde la plus importante adoptée à ce jour pour le secteur du tourisme, touché de plein fouet, est le report des voyages à forfait et des voyages éducatifs (voir le [site de l'Unat](#) pour plus de précisions).

## ***Le secteur sanitaire et social***

L'**Uniopss** (l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) met à disposition sur [cette page](#), régulièrement mise à jour (17 avril 2020), les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités.

La **DGCS (ministère de la Santé)** met à disposition un ensemble de consignes actualisées sur les conduites à tenir dans votre secteur d'intervention :

- Vous êtes un professionnel du handicap et du grand âge : plus d'informations sur [ce site](#).
- Vous êtes un professionnel de l'hébergement d'urgence : plus d'informations sur [ce site](#).

- Vous êtes un professionnel de la petite enfance et de la protection de l'enfance : plus d'informations sur [ce site](#).
- Vous êtes un professionnel de l'aide alimentaire et de l'accès aux droits : plus d'informations sur [ce site](#).

Le **ministère de la Ville et du Logement** a lancé le 1er avril un dispositif de soutien d'urgence aux personnes sans abri. Il s'agit de "chèques services" de 7€ permettant d'acheter des produits de base. La distribution de ces chèques sera organisée au niveau des préfectures en coordination avec les réseaux associatifs. Plus d'infos sur le [site web](#) du ministère.

## ➤ Les autres boîtes à outils

### Informations, contacts & bonnes pratiques

Toutes les solutions du **Mouves** sont à retrouver dans la [Helproom](#), une plateforme développée en partenariat avec **Tech For Good France**. A retrouver sur cette plateforme :

- La [boîte à outils #SolidairespasSolitaires](#) recensant les contacts et les outils utiles aux entrepreneurs en ce temps de crise ;
- La hotline d'experts : chacun peut prendre rendez-vous [ici](#) ;
- Un programme de mentorat "Adopte un entrepreneur" pour accompagner les entrepreneurs sociaux dans la gestion de la crise ;
- Sans oublier des webinaires hebdomadaires à destination des entrepreneurs à impact.

Le **réseau Finacoop** a mis à disposition un [dossier partagé](#), contenant une FAQ mise à jour régulièrement, afin d'accompagner les entreprises et les salariés pendant la crise sanitaire. Les sujets abordés portent notamment sur les aides fiscales et sociales, l'activité partielle, les droits et la gestion des salariés ainsi que sur les problématiques du télétravail.

**France Digitale** propose un [Startup Rescue Kit](#) pour les aider à gérer cette situation de crise. Ce kit contient de nombreuses ressources sur les thématiques suivantes : contacts utiles pour les démarches, financement, gestion de la trésorerie, gestion des employés, communication de crise etc. On y trouve notamment une [liste](#) des outils mis à disposition par les startups pour faciliter le télétravail, la gestion des données, des enfants...

**L'Idaf** (Institut des dirigeants d'associations et de fondations) met à disposition des entreprises de l'ESS une [boîte à outils](#), celle-ci porte notamment sur les générosités en temps de crise, les nouvelles dispositions concernant la gouvernance, les mesures de droit social ou encore de soutien à l'activité économique.

Le **fonds d'investissement Siparex** a mis en ligne un [guide](#) qui recense l'ensemble des mesures sanitaires, réglementaires, et financières issues des nombreuses publications de ces derniers jours. [Ce](#) guide aborde notamment la question de l'impact de la crise sur les entreprises à l'international et la préparation de l'après-crise. L'équipe de Siparex a également mis en place une hotline juridique en droit des affaires, fiscal et social, pour en bénéficier, envoyez vos questions à [operatingteam@siparex.com](mailto:operatingteam@siparex.com).

Sur sa plateforme, [Eldorado.co](https://eldorado.co) propose de réserver un audit gratuit pour gérer la crise. L'objectif est de permettre aux entrepreneurs d'identifier les financements privés et publics adaptés, gagner en visibilité auprès d'investisseurs pertinents et de suivre l'avancée de votre levée de fonds.

## Des outils numériques pour faire face

**France Num**, le portail de la transformation numérique des entreprises, a mis en place un [fil info](#) à destination des entreprises, salariés et professionnels. En continu, l'équipe alimente cette page unique d'actualités, d'initiatives, de ressources et d'offres d'entraide sous forme de brèves en pointant directement vers la ressource en ligne. Les aides notamment financières peuvent aussi être signalées. Un [guide pratique](#) sur le commerce en ligne à destination des petites entreprises et commerçants pour vendre en ligne ou garder le contact avec les clients a été aussi publié.

Mis en place par **HelloAsso**, le **Mouvement Associatif** et la **Fonda**, le **programme PANA** (Point d'Appui au Numérique Associatif) a pour mission d'aider les associations ou les structures qui les accompagnent à réaliser leur transition vers le numérique.

Dans le cadre du PANA, retrouvez tous les [webinaires à destination des associations](#), mis à disposition gratuitement par HelloAsso en ligne.

Le programme **Solidatech**, propose des [solutions numériques](#) à destination des associations, des formations à tarif solidaire et organise de nombreux webinaires à voir en direct ou en replay sur leur [chaîne youtube](#).

Sur son site [degooglisons-internet.org](#), **Framasoft** met à disposition l'ensemble de ses logiciels libres : agenda partagé, formulaire en ligne, diaporama collaboratif, espace de stockage en ligne, etc.

**AssoConnect** met à disposition des associations des [formation gratuites](#) en ligne, le nombre de places est limité mais il est possible de revoir ces formations en replay.

Le **Hub CoNumm**, mis en place par le collectif PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif), centralise toutes les ressources produites pas les uns et les autres au sein d'une [boîte à outils numériques pour les acteurs de l'accompagnement associatif](#).

L'association **Latitudes** a lancé avec le mouvement **Tech For Good France** une [base de référencement de bénévoles tech](#) qui souhaitent mettre leurs compétences au service de projets à fort impact social ou environnemental. Ces projets sont portés par des associations, des entreprises sociales ou des acteurs publics : les organisations concernées peuvent [remplir directement ce formulaire](#).

La **Cress Paca** recense sur [cette page](#) les webinaires et formations à destination des entreprises de l'ESS.